

Le 31 Mars 2017

**Destinataires :** Tous les praticiens de la santé, y compris les membres des services d'obstétrique et de pédiatrie des hôpitaux

**Objet :** Augmentation de la dose du vaccin Recombivax HB pour les nourrissons et les enfants

Chers collègues,

Le Bureau du médecin-hygiéniste en chef tient à vous informer du changement apporté au programme de vaccination systématique du Nouveau-Brunswick en ce qui concerne la dose du vaccin contre l'hépatite B. Ce changement correspond à la mise à jour suivante publiée par le Guide canadien d'immunisation (<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/guide-canadien-immunisation/mises-a-jour-chapitres.html>) :

- Pour les nourrissons (nés de mères non infectées par le virus de l'hépatite B) et les enfants de moins de 11 ans, la dose de Recombivax HB<sup>MD</sup> est passée **de 0,25 mL à 0,5 mL**.

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, tous les nourrissons et les enfants de moins de 11 ans du Nouveau-Brunswick à qui doit être administrée la première série de vaccins contre l'hépatite B recevront une dose de 0,5 mL pour chaque dose de la série de trois doses.

À l'heure actuelle, il n'existe **aucune preuve** comme quoi les nourrissons et enfants qui ont reçu la dose inférieure de 0,25 mL devront recevoir des doses de rappel. Par conséquent, si la première série de vaccins a été commencée avec la dose de 0,25 mL (première et deuxième doses), elle devrait être complétée avec une dose de 0.5ml.

Sincèrement,



Shelley Landsburg  
Direction du contrôle des maladies transmissibles

